**Conférence téléphonique du 13 janvier 2016**

**Début :** 15 h

**Fin :** 15h35

**Durée :** 35 minutes

**Participants**

Chloé Bourgouin

Patrick Sim

Sarah Rachi

Charles Larcher

Guillaume De Beaucorps

Pierre Marie Joseph

Richard Crestor

Equipe Eurodom

**Sujet : rapport du Sénat sur les normes européennes**

Laetitia de la Maisonneuve a convoqué cette conférence téléphonique pour faire part aux membres d’Eurodom du projet du Sénat de réaliser un rapport sur les normes européennes.

Le Sénat avance dans l'optique de faire du toilettage au niveau des normes européennes. Cette chambre se tourne vers nous pour l’aider à faire des chapitres thématiques

Il est donc question d’effectuer un tour d’horizon au travers de cette conférence téléphonique avant de travailler avec le Sénat.

Produits phytosanitaires : Il existe deux problématiques. D'un côté on veut un maximum de sécurité. Il y a donc des normes à garder absolument. De l'autre côté, il y a certaines normes comme, par exemple, les antibiotiques pour animaux. Utiliser des produits homologués par l’Europe est devenu impossible donc on s'approvisionne au Brésil alors qu’il s’agit des mêmes molécules. Il y a une distinction fine à mettre en avant. Cela est parfois dû à une mauvaise administration, parfois à la procédure scientifique qui n'est pas la même car est plus exigeante d’un côté.

Produits alternatifs du genre des phéromones : d'abord contrôle européen, puis français. Ne concerne que le secteur tropical. Il pourrait être intéressant de ne faire qu’un contrôle français étant donné que les territoires de l’Union de cette zone ne sont que français. Néanmoins, ces produits sont utilisés dans d'autres pays ayant un même climat et de mêmes cultures. Chloé B estime qu’il est donc souhaitable que les données européennes soient dans ce cas-là les seules à être utiles. Pourquoi ajouter d'autres études de notre côté ?

Canne à sucre : culture dite « orpheline » de l'Europe car n’a cours que dans le territoire domien. De ce fait, peu de produits sont homologués car les firmes phytosanitaires ont des coûts fixes assez élevés et on ne peut donner ladite somme car l’amorti n’est pas suffisant. La mise en œuvre du nouveau PDR fait ressentir une accumulation de normes : européennes, nationales et locales. Cela empêche de toucher des aides européennes du fait de nombre de normes à respecter. C’est le cas des MAE avec des programmes où certaines personnes sont bloquées car rien ne fonctionne correctement.

Banane : la banane de la République Dominicaine est considérée comme une banane bio alors qu'à la Martinique et en Guadeloupe on utilise beaucoup moins de produits. On ne pourrait pas obtenir l'appellation bio alors qu'on est « plus bio que bio». 2 normes différentes sont appliquées au même produit. L’une est extrêmement contraignante sur le marché communautaire alors que les pays tiers ont des normes beaucoup plus souples.

Question du transport maritime aux Caraïbes : certains navires se voient refuser l’accès à Fort de France. Cela soulève le problème de la taille de l'exportation et de la quantité de marchandise tolérée. Dans ce cas précis, le port de Fort de France ne peut pas recevoir n'importe quoi pour une question de sécurité. Il y a donc aussi un sujet à propos de l'assouplissement de ce secteur.

Problème des déchets : ceci est également lié au transport. On ne peut pas aller au centre de transformation d'Afrique parce que ces plateformes ne sont pas dans la norme OCDE. La question du transport dans nos régions est génératrice de difficultés.

Problématique du rhum : la définition du rhum reste un éternel débat. Il faut savoir si l’on considère uniquement comme origine la canne à sucre ou si l’on considère un autre matériel de base. Il est important de vérifier si la notion de norme englobe la totalité des problématiques en matière de définition auxquelles nous sommes confrontés.

Traitements post – récolte : les systèmes sont normalisés avant le départ en métropole comme déchet industriel. Cela revient très cher alors que les pays voisins n'ont pas cette obligation.

Certification : certains producteurs n'arrivent pas à certifier alors que ce n’est pas obligatoire dans les pays voisins. Qui plus est, il y a une soumission au niveau de la production et à la présentation au consommateur : les normes sont assez serrées comparé aux pays qui exportent vers notre marché.

Une double comparaison, un distinguo, doit être fait sur tous ces thèmes. Il faut, d’une part, considérer la situation en comparant RUP et pays avoisinants, mais également dans un second temps comparer la situation entre RUP et la métropole afin de constater toute aggravation.

Le Sénat souhaite commencer les auditions à partir de fin janvier. Il faudra donc être réactif.

**Relevé des décisions :**

Les participants à la conférence téléphonique vont envoyer par écrit des éléments plus approfondis sur les différents sujets évoqués lors de la réunion.